

Avis n° 2024/04
relatif à l'accréditation
de l'École nationale supérieure d'arts et métiers
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École nationale supérieure d'arts et métiers
Sigle :	ENSAM
Nom d'usage :	Arts et Métiers
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Paris, Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux-Talence, Chambéry, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille, Metz, Saint-Etienne, Rabat (Maroc)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/10, 2021/06-09, 2020/05-05, 2018/02-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur les sites de Paris, Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux-Talence, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille et Metz

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Angers

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Paris

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Paris

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Châlons-en-Champagne

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Aix-en-Provence, en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Travaux publics, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Aix-en-Provence, en partenariat avec l'AFITP PACA

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie électrique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Aix-en-Provence, en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique et mécatronique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Metz

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel et production (*en remplacement de « Mécanique »*), en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Bordeaux-Talence, en partenariat avec l'ITII Aquitaine

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Bordeaux-Talence, en partenariat avec l'ITII Aquitaine

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Environnement et gestion des risques, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Chambéry

Catégorie NV (Nouvelle voie) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Paris

Catégorie NS (Nouveau site) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Rabat

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'arts et métiers ;
- Vu le rapport établi par Didier ERASME (membre de la CTI et rapporteur général), Claire PEYRATOUT (membre de la CTI et rapporteure principale), Philippe STOLTZ (membre de la CTI et rapporteur principal), Françoise DELPECH (membre de la CTI et rapporteure principale), Georges SANTINI (expert auprès de la CTI et rapporteur principal),
- Marc GUYON (expert auprès de la CTI), Franck JOURNEAU (expert auprès de la CTI), Yoan GALLO (expert auprès de la CTI), Eric SAVIN (expert auprès de la CTI), Dominique HENRIET (expert auprès de la CTI), William LIS (expert auprès de la CTI), Dominique BREUIL (expert auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), Luc COURARD (expert international auprès de la CTI), Mourad ZGHAL (expert international auprès de la CTI), Charlotte LERNOULD (experte élève-ingénierie auprès de la CTI), Raphaël YZOFT (expert élève-ingénier au près de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 avril 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, sur les sites de Paris, Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux-Talence, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille et Metz	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, sur les sites de Paris, Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux-Talence, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille et Metz	Formation continue	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, sur le site d'Angers	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2028-2029	maximale

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel sur le site de Paris	Formation continue	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique sur le site de Paris	Formation continue	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique sur le site de Châlons-en-Champagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique sur le site de Châlons-en-Champagne	Formation continue	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique sur le site d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique sur le site d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur	Formation continue	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Travaux publics sur le site d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'AFITP PACA	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Travaux publics sur le site d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'AFITP PACA	Formation continue	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie électrique sur le site d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie électrique sur le site d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur	Formation continue	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique et mécatronique sur le site de Metz	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique et mécatronique sur le site de Metz	Formation continue	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel et production (en remplacement de « Mécanique ») sur le site de Bordeaux-Talence en partenariat avec l'ITII Aquitaine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel et production (en remplacement de « Mécanique ») sur le site de Bordeaux-Talence en partenariat avec l'ITII Aquitaine	Formation continue	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie mécanique sur le site de Bordeaux-Talence en partenariat avec l'ITII Aquitaine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie mécanique sur le site de Bordeaux-Talence en partenariat avec l'ITII Aquitaine	Formation continue	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Environnement et gestion des risques sur le site de Chambéry	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Environnement et gestion des risques sur le site de Chambéry	Formation continue	2024	2028-2029	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, sur le site de Rabat	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Rendre opérationnelle la démarche qualité :
 - o Nommer des correspondants qualité sur chaque site ;
 - o Mettre en place une cartographie des processus et définir les indicateurs utiles pour mieux structurer, coordonner, uniformiser et factualiser la démarche qualité ;
 - o Assurer l'appropriation de la démarche par les parties prenantes internes et externes ;
 - o Rationaliser les évaluations des enseignements : fréquence, taux de participation, et surtout retour vers les élèves.
- Appliquer la semestrialisation dans toutes les formations et sur tous les sites : jurys et bulletins semestriels, UE et délivrance d'ECTS délimités à chaque semestre, ajuster chaque semestre pour une délivrance de 30 ECTS, ajuster le règlement de scolarité en conséquence ;
- Pour toutes formations et toutes activités (y compris les séjours en entreprise), équilibrer la délivrance d'ECTS afin de faire correspondre chaque ECTS à une charge de travail équivalente, incluant face-à-face et travail personnel estimé ;
- Déployer la démarche compétences dans toutes les formations (statuts étudiants et statuts apprentis) au-delà du seul recours au CDIO :
 - o En utilisant un référentiel de compétences contextualisé et représentatif de chaque formation ;
 - o En utilisant des mises en situation et une démarche réflexive pour évaluer les compétences ;
 - o En s'assurant de l'appropriation de la démarche par les parties prenantes externes et internes et, au premier chef, les apprenants.
- Persévéérer dans la mise en action des *Evolutiv learning factories (ELF)*, s'assurer que l'investissement progressif dans ses outils et services bénéficie aux élèves pendant les périodes intermédiaires avant la complétude du projet ;
- Intensifier les actions pour augmenter significativement le taux de femmes par promotion ;
- Mettre en place une politique de réseaux à l'échelle nationale suite la dissolution d'HESAM, d'une part, et, d'autre part, à l'échelon local autour de chaque implantation régionale ;
- Mettre en place la reconnaissance de l'engagement étudiant, amplifier le soutien administratif et financier aux associations étudiantes ;
- Agir pour aider à la convergence des activités associatives de tous les apprenants et des alumni, quelles que soient leur origine et leur voie de formation ;
- Préciser dans le règlement des études et dans l'information aux étudiants les obligations en termes de mobilité internationale ;
- Assurer la cohérence des données essentielles au niveau des formations et de l'établissement ;
- Maintenir la vigilance quant aux exigences d'éthique et de comportement lors des périodes d'intégration ;
- Assurer un pilotage stratégique et opérationnel des formations de spécialité et garantir pour chacune la tenue de conseils de perfectionnement ;
- Mettre les syllabus en conformité avec R&O.

Pour le site de Paris

- Continuer la réhabilitation des locaux pour certaines zones du site.

Pour le site de Chambéry

- Surveiller la charge de travail de certains enseignants des disciplines environnementales, voire envisager de nouveaux recrutements ;
- Réaliser le plan prévu d'amélioration des locaux.

Pour le site de Cluny

- Poursuivre le travail d'ancrage territorial avec les établissements d'enseignement supérieur de la région ;
- Améliorer l'accompagnement des étudiants à la construction de leur parcours de formation et de leur projet professionnel ;

- Développer une politique attractive de recrutement des enseignants chercheurs et veiller à leur garantir le temps nécessaire aux travaux de recherche.

Pour le site d'Angers

- Renouveler et moderniser le matériel technique vieillissant.

Pour le site de Rabat

- Accueillir la première promotion d'étudiants en retour de Metz ainsi que les nouvelles promotions, au sein de l'école et dans les activités extra-scolaires ;
- Déployer les matériels et activités expérimentales et numériques ;
- S'assurer que la croissance des effectifs étudiants soit accompagnée du recrutement d'enseignants-chercheurs qu'il faudra intégrer dans des activités de recherche.

Pour toutes les formations

- Renforcer le niveau d'apprentissage des langues vivantes. Rendre homogènes les exigences entre les spécialités au-delà du seul critère du TOEIC ;
- Définir une stratégie de recrutement des étudiants issus de BUT et autres formations de niveau.

Pour toutes les filières en apprentissage

- Consolider la reprise de la gestion des filières apprentissage par AMTalents pour tous les diplômes concernés ;
- Améliorer significativement l'accompagnement des étudiants pour la mobilité internationale au-delà de la seule résolution de problèmes administratifs ;
- Formaliser la prise en compte de l'avis des parties prenantes externes par la mise en place de conseils de perfectionnement spécifiques à chaque diplôme de spécialité ;
- Mettre en conformité le règlement des études avec R&O pour les exigences de niveau d'anglais en formation continue ;
- Mettre en place une véritable exposition des apprentis à la recherche au sens de R&O.

Pour le diplôme d'ingénieur sans spécialité

- Développer des évaluations nationales et des indicateurs permettant de démontrer l'équivalence des processus pédagogiques et de l'acquisition des apprentissages et des compétences sur l'ensemble des sites en particulier en 1^{ère} et 2^{ème} année ;
- Réduire la part des cours magistraux dans la mise en œuvre pédagogique ;
- Mettre en œuvre une vraie pédagogie de l'alternance pour les étudiants en contrat de professionnalisation.

Pour la spécialité Mécanique sur les sites d'Aix-en-Provence et de Châlons-en-Champagne

- Prendre en compte le caractère multisite de cette spécialité et faire converger les deux implantations vers une description et une architecture communes traduisant l'unicité du référentiel de compétences et de la fiche RNCP ;
- À Aix-en-Provence : formaliser des réunions de coordination et d'échanges entre les enseignants pour accompagner le pilotage pédagogique du parcours ;
- À Châlons-en-Champagne : résoudre les difficultés et le retard des recrutements des enseignants / enseignants chercheur pour réduire la charge de travail collective.

Pour la spécialité Environnement et gestion des risques sur le site de Chambéry

- Assurer un équilibre des méthodes pédagogiques accordant une plus grande part aux activités pratiques et applicatives ;
- Engager la spécialité dans la dynamique associée aux « ELF ».

Pour la spécialité Génie électrique sur le site d'Aix-en-Provence

- Formaliser des réunions de coordination et d'échanges entre les enseignants pour accompagner le pilotage pédagogique du parcours.

Pour la spécialité Travaux publics sur le site d'Aix-en-Provence

- Garantir la qualité de la formation et de l'accompagnement des apprentis jusqu'à la fermeture de la formation ;
- Formaliser des réunions de coordination et d'échanges entre les enseignants pour accompagner le pilotage pédagogique du parcours.

Pour la spécialité Mécanique et mécatronique sur le site de Metz

- Poursuivre les actions menées sur l'attractivité du site

Pour la spécialité Génie mécanique sur le site de Bordeaux-Talence

- Renforcer les enseignements relatifs à la RSE.

Pour la spécialité Génie industriel et production sur le site de Bordeaux-Talence

- Garantir l'acquisition de compétences en anglais par l'octroi d'ECTS.

Pour les spécialités Génie industriel et Génie énergétique sur le site de Paris

- Réduire la longueur des périodes à l'école et en entreprise afin de mettre en place une véritable pédagogie de l'alternance avec consolidation croisée de l'acquisition des compétences et des analyses réflexives personnelles et entre élèves.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à la transmission d'un plan d'action concernant :

- La démarche qualité ;
- Le déploiement de la démarche compétences dans toutes les formations et l'acculturation des parties prenantes ;
- La semestrialisation rigoureuse et l'équilibrage des ECTS.

Ce document est à transmettre le **15 octobre 2024**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métier	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie énergétique	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique	2024	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Travaux publics	2024	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie électrique	2024	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Mécanique et mécatronique	2024	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie industriel et production	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Génie mécanique	2024	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Environnement et gestion des risques	2024	2028-2029

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 avril 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2024.

La présidente
Elisabeth Crépon



Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure des agricultures ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 mai 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un **avis favorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure d'arts et métiers mentionné ci-dessus.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mai 2025,

La présidente,
Claire PEYRATOUT

